

## Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de ST BASILE du 07 FEVRIER 2022

Présents : Mr le maire, LANDREIN Michel, et tous les membres du conseil ainsi que Marie, la secrétaire de Mairie. Une personne est présente dans la salle.

Secrétaire de séance : FELIX Raphaël

Début du conseil : 18h35

### **1<sup>ère</sup> Délibération :** Régularisation de Factures d'eau

Monsieur le maire informe le conseil que des erreurs de relevés ou facturation ont été faites sur des factures d'eau.

**Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité et demande de faire les opérations budgétaires correspondantes.**

**2<sup>ème</sup> Délibération :** Demande de subvention pour l'alimentation en eau potable des quartiers : « Les Aubertières- Valgélas- La Vernatte – Le Bouchet »

**Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mr le maire à faire une demande de subvention auprès des organismes concernés.**

**3<sup>ème</sup> Délibération :** Demande de subvention pour la création d'un colombarium au hameau de St Basile.

La commune regroupe 4 hameaux et ne possède pas de colombarium.

**Le Conseil Municipal, après délibération, approuve et autorise Mr le maire à faire une demande de subvention auprès des organismes concernés.**

**4<sup>ème</sup> Délibération :** Entretien du pont de Lapras.

Le débroussaillage et l'entretien des terrains autour du pont de Lapras ont été réalisés par une entreprise spécialisée. Mr le maire propose de solliciter une participation auprès des propriétaires des terrains concernés.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de solliciter une participation financière.**

**5<sup>ème</sup> Délibération :** Enquête publique pour modification de voirie. Approbation du rapport d'enquête.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les conclusions du rapport du commissaire enquêteur du 31 janvier 2022 ainsi que les réserves et les recommandations émises pour les quartiers Le Bouchet, La Coste, Bel Air, Les Grangeonnes et le Grand Serre.**

**AUTORISE** le maire à continuer la procédure des modifications de voirie.

### **DIVERS :**

- *Commission Cyclo-rando du canton de Lamastre. La Com-com demande deux représentants de la commune au sein de cette commission. Deux personnes du conseil se sont désignés.*

- 2-4 0
- *Délibération sur l'achat d'une rampe à eau par la commune, pour l'ARDECHOISE et autres manifestations. Voté à l'unanimité.*
  - *Délibération sur le logo de la commune. Vote : 1 contre - 3 abstentions - 7 pour*
  - *Délibération sur un contrat de 16h/semaine pour le remplacement d'un employé communal en arrêt maladie.*